

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
3 janvier 2022

---

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4758)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° CE174

présenté par  
M. Herth et M. Lamirault

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En cohérence avec l'amendement de réécriture de l'article 3 de ce texte, cet amendement se propose de supprimer cet article.

Le précédent amendement, visait en effet à permettre à la troisième section du Fonds national de gestion des risques en agriculture de contribuer à l'indemnisation des pertes liées à la survenance d'un risque climatique « catastrophique » ou non-assurable.